
Informe del Presidente
Propuesta de préstamo
Burkina Faso
Proyecto de Fortalecimiento de la Infraestructura
Agrícola y Rural en pro de la Soberanía Alimentaria
(ORIAM-SA)

N.º de identificación del proyecto: 2000004991

Signatura: EB 2025/146/R.6

Tema: 3 a) i) c) i)

Fecha: 11 de noviembre de 2025

Distribución: Pública

Original: Francés

Para aprobación

Medida: Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 58.

Preguntas técnicas:

Bernard Hien
Director Regional
División de África Occidental y Central
Correo electrónico: b.hien@ifad.org

Oumarou Maazou
Director en el País *ad interim*
División de África Occidental y Central
Correo electrónico: o.elhadjimaazou@ifad.org

Índice

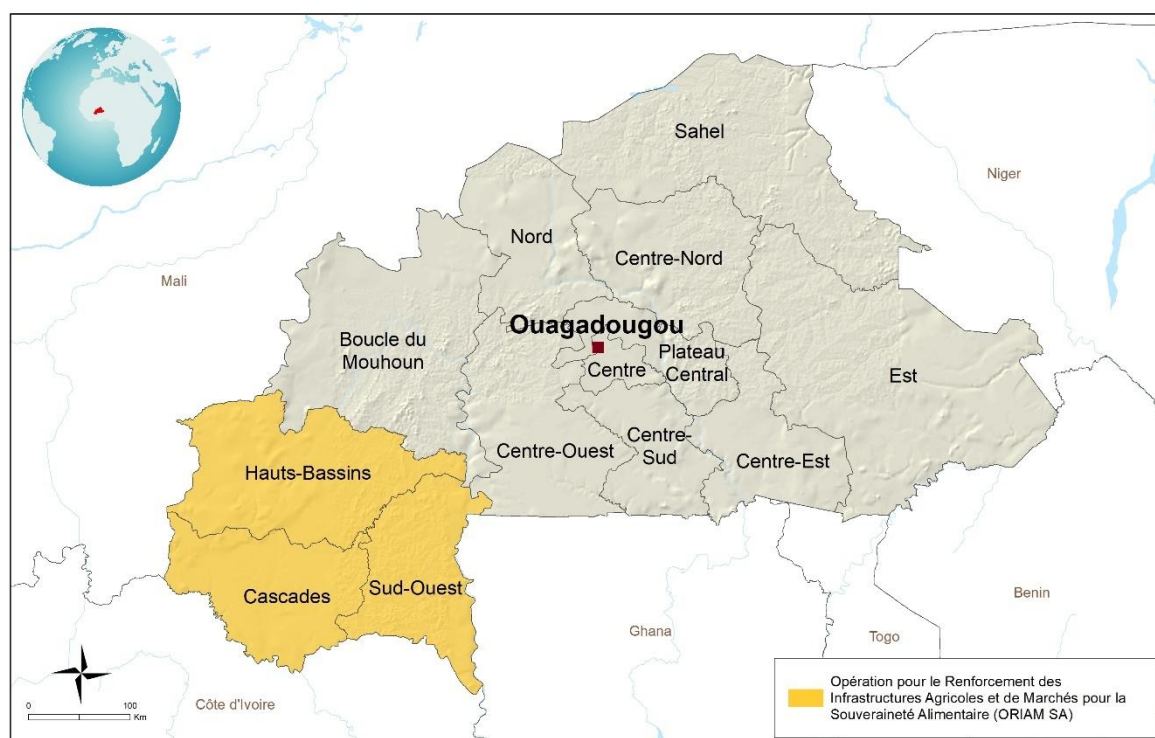
Resumen de la financiación	iii
I. Contexto	1
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	3
II. Descripción del proyecto	3
A. Objetivo, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	3
B. Componentes, efectos directos y actividades	4
C. Teoría del cambio	5
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	5
E. Costos, beneficios y financiación	6
III. Gestión de riesgos	10
A. Riesgos y medidas de mitigación	10
B. Categoría ambiental y social	11
C. Clasificación del riesgo climático	11
D. Sostenibilidad de la deuda	11
IV. Ejecución	12
A. Marco organizativo	12
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación	13
C. Planes para la ejecución	13
V. Instrumentos jurídicos y facultades	14
VI. Recomendación	14

Apéndices

- I. Accord de financement négocié (se distribuirá con anterioridad al período de sesiones)
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques de l'ORIAM-SA

Equipo encargado de la ejecución del proyecto	
Director Regional:	Bernard Hien
Director en el País <i>ad interim</i> :	Oumarou Maazou
Técnico Principal:	Dan Martin
Oficial de Finanzas:	Khadidiatou Ndongue
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Winyermai Célestin Poda
Oficial Jurídica:	Mounia Benarbia

Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.
 Mapa elaborado por el FIDA | 26-09-2025

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	FIDA
Prestatario/receptor:	Burkina Faso
Organismo de ejecución:	Ministerio de Agricultura y de Recursos Animales y Pesqueros
Costo total del proyecto:	USD 157,00 millones
Monto del préstamo del FIDA (Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados):	USD 59,75 millones
Condiciones del préstamo del FIDA:	Condiciones muy favorables: plazo de reembolso de 40 años, incluido un período de gracia de 10 años, con un cargo por servicios del 0,75 % anual denominado en derechos especiales de giro (ajustes para préstamos concedidos en una sola moneda)
Contribución del prestatario/receptor:	USD 25,3 millones en forma de contribución en especie y exenciones de los impuestos y gravámenes aplicables a los bienes y servicios
Contribución de los beneficiarios:	USD 4 millones en forma de autofinanciación y contribuciones en especie
Déficit de financiación:	USD 68,02 millones
Monto de la financiación del FIDA para el clima:	USD 31,97 millones (de los cuales USD 1,55 millones constituyen un complemento climático)
Institución cooperante:	FIDA

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto nacional

1. Burkina Faso es un país sin litoral ubicado en el Sahel, que está experimentando un deterioro rápido de su contexto socioeconómico, caracterizado por la fragilidad climática, la inseguridad, los desplazamientos internos y la inestabilidad institucional. El país se sitúa en el puesto 21 de 179 según el índice de fragilidad de los Estados, con una puntuación que ha ido empeorando desde 2019. La agricultura, que emplea a más del 80 % de la población y representa un tercio del producto interno bruto (PIB), constituye un sector esencial, pero es vulnerable a los fenómenos climáticos y se ve afectada por una baja productividad. El sector aurífero es un factor impulsor de la economía, pero, al mismo tiempo, acentúa las desigualdades sociales.

Contexto político

2. El país está atravesando un período de transición que comenzó en 2022 y finalizará en 2029. En 2025 se retiró de la Comunidad Económica de los Estados de África Occidental (CEDEAO) para sumarse a la Confederación de Estados del Sahel, con Malí y el Níger, la cual se centra en la cooperación en materia de seguridad. El sector agrícola sigue siendo prioritario y ha sido objeto de una Campaña Agropastoral y Pesquera (2023-2025), que permitió aumentar la producción de cereales a 5 147 924 toneladas en 2024. En 2025 el Ministerio de Agricultura y Recursos Animales y Pesqueros puso en marcha la Iniciativa Lijeeuguoli para reforzar la autosuficiencia alimentaria.

Contexto social

3. Burkina Faso ocupa el puesto 185 a nivel mundial según el índice de desarrollo humano. Más del 40 % de la población vive por debajo del umbral de pobreza, sobre todo en las zonas rurales (con un 52,7 %, frente al 16,3 % en las zonas urbanas). La inseguridad alimentaria es crítica, ya que el 12 % de la población se encuentra en la fase 3 o 4 de la Clasificación Integrada de la Seguridad Alimentaria en Fases (CIF). La desigualdad de género persiste, puesto que las mujeres se ven afectadas por la discriminación con respecto a la tenencia de la tierra, tienen una escasa participación en las instancias locales (ocupan el 4,9 % de los cargos en la región de Cascadas) y presentan un nivel de subempleo elevado. Los más de 2 millones de desplazados internos ejercen mayor presión sobre las comunidades de acogida, en particular en las regiones de Sudoeste (Djôrô), Cuencas Altas (Guiriko) y Cascadas (Tannounyan).

Contexto económico

4. La economía sigue dependiendo en gran medida de la agricultura de subsistencia y la extracción de oro, por lo que el país está expuesto a las perturbaciones climáticas y las fluctuaciones internacionales. La baja productividad agrícola limita el crecimiento rural. El desempleo y el subempleo de la gente joven alimentan la migración de las zonas rurales a las urbanas y el atractivo de las minas de oro, las cuales, sin embargo, emplean solo al 2,1 % de la población. Además, la inseguridad afecta las cadenas de suministro, la inversión privada y el acceso a los mercados.

Aspectos específicos relativos a las esferas transversales prioritarias del FIDA

5. El riesgo climático del proyecto se ha clasificado como considerable, debido a los riesgos de inundación, calor extremo, escasez de agua e incendios. Las desigualdades sociales y de género limitan el acceso de las mujeres, la gente joven y las personas con discapacidad a los recursos productivos y a las instancias de toma de decisiones en el sector agrícola. El país se sitúa en el puesto 146 de 166 según el índice de desigualdad de género, teniendo en cuenta que la pobreza y la inseguridad alimentaria son más elevadas entre los hogares encabezados por una

mujer. Las personas jóvenes siguen representando el grupo etario más numeroso (el 77,9 % de la población tiene menos de 35 años), pero se ven especialmente afectadas por el desempleo y el subempleo, al igual que las personas con discapacidad (entre las cuales el desempleo asciende al 76,8 %). Frente a estas limitaciones, el empleo por cuenta propia, sobre todo en los sectores de la agricultura, la artesanía y el comercio, se presenta como la solución más prometedora para la inserción socioeconómica de las personas afectadas.

6. En consonancia con los compromisos transversales asumidos por el FIDA, el Proyecto de Fortalecimiento de la Infraestructura Agrícola y Rural en pro de la Soberanía Alimentaria (ORIAM-SA) ha recibido las clasificaciones que se detallan a continuación:
 - ☒ abarca la financiación para el clima;
 - ☒ incluye una perspectiva transformadora de género;
 - ☒ tiene en cuenta la nutrición;
 - ☒ otorga prioridad a las personas con discapacidad, y
 - ☒ tiene en cuenta la capacidad de adaptación.
7. **Género.** El proyecto ORIAM-SA integra las cuestiones de género de manera transversal en todos los componentes empleando una estrategia de inclusión social que se basa en los logros del Mecanismo para la Transformación en materia de Género y del Proyecto de Apoyo a la Promoción de las Cadenas de Valor Agrícolas en las Regiones de Sudoeste, Cuencas Altas, Cascadas y Meandro del Volta Negro (PAFA-4R). El proyecto ORIAM-SA busca fortalecer el empoderamiento socioeconómico de las mujeres del medio rural facilitando su acceso a los recursos y a las instancias de toma de decisiones y promoviendo enfoques participativos, como el Sistema de Aprendizaje Activo de Género (GALS). También promueve una masculinidad positiva y facilita el seguimiento del empoderamiento. Asimismo, fortalecerá la capacidad institucional del Ministerio de Agricultura y de Recursos Animales y Pesqueros y del Ministerio de Medio Ambiente, Agua y Saneamiento para integrar mejor las cuestiones de género y aumentar la resiliencia de las mujeres.
8. **Juventud.** El proyecto ORIAM-SA adoptará un enfoque inclusivo en relación con la población joven, haciendo hincapié en el empoderamiento económico y recurriendo a la colaboración con las asociaciones juveniles. Se prevé ofrecer asesoramiento para ayudar a la gente joven a poner en marcha actividades agropastorales rentables, aumentar su potencial en el sector de los agronegocios, mejorar su representación en las organizaciones de productores y, en un sentido más general, a hacer oír su voz, con el fin de dotarlos de los medios necesarios para impulsar cambios.
9. **Personas con discapacidad.** Las cuestiones relativas a la discapacidad se tienen plenamente en cuenta en el proyecto, el cual fomenta la participación activa de las personas con discapacidad y propone modalidades de actuación adaptadas a los distintos tipos de discapacidad para facilitar el acceso de estas personas a las oportunidades que se pretende generar. El proyecto ORIAM-SA aprovecha en gran medida la experiencia adquirida en el marco del Programa de Fomento de la Transformación Rural Inclusiva y del proyecto PAFA-4R en Burkina Faso.
10. **Nutrición.** Los beneficiarios del proyecto ORIAM-SA recibirán capacitación en materia de nutrición, que hará hincapié en la diversidad alimentaria. Se prevé ofrecer orientación para dar a conocer formas posibles de mejorar las prácticas de producción, procesamiento y conservación de los alimentos importantes desde el punto de vista nutricional. Algunos terrenos hortícolas se destinarán al establecimiento de huertas comerciales que tengan en cuenta la nutrición.

11. **Clima.** Las intervenciones previstas como parte del proyecto ORIAM-SA se han diseñado para favorecer una transición hacia sistemas de producción agroecológica resilientes al clima y centrados en la profesionalización de los productores. Se prevé fomentar la agrosilvicultura en torno a las instalaciones acondicionadas. Las bombas de agua estarán alimentadas por energía solar en los terrenos hortícolas y, posteriormente, en las zonas arroceras. Se prevé que los recintos de cría de animales dispongan de una ventilación dinámica para que los animales se adapten mejor al calor. Las instalaciones de ganadería estarán equipadas con biodigestores.

Justificación de la actuación del FIDA

12. Las cadenas de valor agrícolas y ganaderas se ven afectadas por un bajo nivel de productividad, una competitividad limitada y una escasa integración en los mercados, lo que se ve agravado por la falta de insumos y las desigualdades sociales. El proyecto ORIAM-SA se centrará en las instalaciones hidroagrícolas para reducir la dependencia de las precipitaciones y aumentar la productividad, al tiempo que se mejoran las infraestructuras de agregación, procesamiento y comercialización. El fortalecimiento de las microempresas rurales y las sociedades cooperativas facilitará la gestión de los excedentes y el abastecimiento sostenible de los mercados.
13. En consonancia con el programa en el país, el Proyecto de Apoyo a la Promoción de las Cadenas de Valor Agrícolas y el proyecto PAFA-4R, el proyecto ORIAM-SA favorece el desarrollo de las cadenas de valor, la financiación rural y la integración de los pequeños productores. Mediante el fomento de la transformación de las relaciones de género, el proyecto fortalece el empoderamiento de las mujeres e integra como cuestiones prioritarias la nutrición y la resiliencia al clima. Además, de conformidad con los Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS) y las orientaciones nacionales, promueve infraestructuras resilientes y asociaciones inclusivas para garantizar la sostenibilidad de las inversiones y mejorar la seguridad alimentaria y nutricional.

B. Enseñanzas extraídas

14. El programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) para 2019-2024, prorrogado hasta 2026, propone orientar las inversiones del FIDA y del Estado hacia la resiliencia de los pequeños productores al clima y el desarrollo de las cadenas de valor agrícolas. Las enseñanzas extraídas de los proyectos anteriores subrayan la eficacia de las infraestructuras agrícolas y de riego, siempre que se garantice la seguridad de la tenencia de la tierra y que la ingeniería social vaya de la mano de la ingeniería civil. Del mismo modo, las enseñanzas extraídas ponen de relieve la necesidad de mejorar la gestión de las instalaciones de almacenamiento y comercialización, promover plataformas inclusivas y servicios locales, e incorporar infraestructuras, capacitación, herramientas digitales y contratos comerciales. Estas conclusiones confirman la capacidad del país para utilizar eficazmente las inversiones públicas y del FIDA.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivo, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

15. El objetivo del proyecto ORIAM-SA es mejorar de manera sostenible el acceso de los beneficiarios a las infraestructuras agrícolas y de mercado resilientes al clima, a fin de contribuir a la autosuficiencia alimentaria y la mejora de los ingresos en tres regiones de intervención, a saber: Sudoeste (Djôrô), Cuencas Altas (Guiriko) y Cascadas (Tannounyan).
16. En el marco de este proyecto, se promoverán las cadenas de valor del arroz, la yuca, el maíz, las aves de corral, el cerdo y la horticultura. El proyecto tendrá una duración de seis años —con una puesta en marcha prevista para 2026— que se estructura de la siguiente manera:

- a) 2026-2028: Ejecución de las actividades en las regiones de Cuencas Altas¹ y Sudoeste², y estudio preparatorio (sobre todo para las infraestructuras) en la región de Cascadas.
 - b) 2029-2031: Ampliación de la ejecución en Cascadas y consolidación de los resultados en las otras dos regiones.
17. El proyecto busca beneficiar a una pequeña productora o un pequeño productor agropastoral vulnerable por cada hogar destinatario, lo que equivale a 60 000 personas, de las cuales el 50 % serán mujeres y personas con discapacidad y, en relación con las cadenas de valor de interés, el 5 % serán desplazados internos. También está dirigido a las microempresas rurales y las cooperativas de jóvenes (de entre 18 y 35 años), que representarán hasta un 30 % de los beneficiarios. Además, el proyecto prestará apoyo a las organizaciones profesionales agrícolas y rurales que participan activamente en las cadenas de valor seleccionadas. Asimismo, de las personas que recibirán apoyo, el 60 % serán nuevos beneficiarios que jamás hayan obtenido apoyo de ningún proyecto financiado por el FIDA en los últimos cinco años.

B. Componentes, efectos directos y actividades

18. El proyecto ORIAM-SA tendrá los componentes siguientes:
- **Componente A: Apoyo al aumento sostenible de la producción y la productividad.** Este componente tiene por finalidad mejorar de manera sostenible la productividad agrícola y ganadera combinando la ingeniería social, agraria y rural. Esto abarca la celebración de diálogos sobre la tenencia de la tierra y la titulación de tierras, estudios técnicos y ambientales y el establecimiento de instalaciones hidroagrícolas. También entraña el cumplimiento de las normas ambientales, el acceso a los insumos y materiales agrícolas y la investigación-acción sobre los fertilizantes orgánicos. Se aplicarán varios métodos (escuelas de campo agropastorales, la agrosilvicultura, la salud animal y la aplicación de la última versión del GALS) para promover prácticas resilientes e inclusivas. Por último, se fortalecerá la nutrición apoyando mejores prácticas de producción, procesamiento y conservación de los alimentos.
 - **Componente B: Comercialización y competitividad de las cadenas de valor seleccionadas.** Este componente está orientado a añadir valor a la producción y mejorar el acceso de los productores a los mercados. Se invertirá en la gestión y la optimización de la infraestructura y los equipos de procesamiento, comercialización y almacenamiento, así como en la construcción de carreteras rurales en función de los medios disponibles. El componente prevé el fomento de la capacidad de las cooperativas, las agrupaciones y los agricultores, la elaboración de planes de negocio y el acceso a la financiación a través de mecanismos de distribución de gastos o el crédito. También se buscará oficializar determinadas asociaciones con el sector privado, a fin de lograr un acceso sostenible a los mercados y los servicios financieros, procurando, al mismo tiempo, la inclusión de las mujeres, la gente joven, las personas con discapacidad y los desplazados internos en los mecanismos de gestión y las actividades de procesamiento y comercialización.
 - **Componente C: Coordinación del proyecto.** Este componente abarca la gestión técnica y administrativa del proyecto. A través de él se garantizará el funcionamiento de las unidades nacionales y regionales de coordinación, las adquisiciones y contrataciones, la gestión fiduciaria, el seguimiento y la

¹ Centros de comercialización y de consumo (componente B).

² Con varias presas e infraestructuras de utilidad para el procesamiento y la comercialización.

evaluación, la gestión de los conocimientos y la comunicación. También se vigilará el cumplimiento de los Procedimientos del FIDA para la Evaluación Social, Ambiental y Climática (PESAC).

- **Componente D: Respuesta a las situaciones de emergencia y los desastres.** Este componente se ejecutará en caso de que el Gobierno declare una situación de emergencia ocasionada por alguna crisis de seguridad o perturbación climática (inundación, sequía, epidemia que afecte el ganado) que afecte a la zona de intervención del proyecto. Las modalidades de ejecución de las actividades de este componente deberán ajustarse a las directrices del FIDA al respecto, cuyos principales elementos se resumen en el manual de ejecución del proyecto. El presupuesto para este componente asciende a USD 10,05 millones, lo que representa el 6,4 % del presupuesto total. Este monto se destinará a sufragar actividades como la rehabilitación de las infraestructuras dañadas, la reconstrucción de las tierras agrícolas, los sistemas de abastecimiento de agua y de riego, o a sufragar iniciativas orientadas a reforzar la capacidad de las organizaciones rurales para hacer frente a las consecuencias de la crisis.

C. Teoría del cambio

19. **SI** se desarrollan infraestructuras de producción resilientes al clima y se las administra de manera adecuada para lograr su sostenibilidad, **SI** se fortalece la capacidad de adaptación de los agentes en las cadenas de valor agrícolas estructuradas, **SI** esos agentes gozan de un acceso sostenible a factores de producción adaptados, **SI** se promueve la nutrición y la inclusión de las personas más vulnerables y de las mujeres, **ENTONCES** los resultados de los sistemas de producción mejorarán de forma sostenible y podrán generar excedentes comercializables para abastecer a los mercados locales y nacionales, y se reducirán las desigualdades de género y la exclusión social, al tiempo que se mejora la diversidad alimentaria en un contexto de estrés nutricional crónico.
20. **SI** se establecen infraestructuras adaptadas para las etapas poscosecha que funcionen de manera sostenible y sean accesibles para todas las personas vulnerables, y **SI** los promotores de proyectos comerciales en las cadenas de valor reciben apoyo para preparar planes de negocio y financiación, **ENTONCES** se fortalecerá de manera sostenible el acceso de los grupos objetivo a los mercados, en concreto, de las mujeres, la gente joven, las personas con discapacidad y los desplazados, así como la competitividad de las cadenas de valor seleccionadas. Además, se mejorará la seguridad alimentaria y nutricional y se reducirá la pobreza, en particular en torno a las cadenas de valor participantes.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

21. El proyecto ORIAM-SA se ajusta a los objetivos del COSOP para 2019-2026 y a las prioridades nacionales, en particular las que se desprenden de la Iniciativa Lijeeguoli y el Plan de Acción para la Estabilización y el Desarrollo. El proyecto incorpora las estrategias transversales relativas al género, la nutrición, la discapacidad, los desplazados, la juventud y el clima. Se hará hincapié en la complementariedad con las demás iniciativas ejecutadas en la zona de intervención, que se logrará mediante una cartografía de las infraestructuras. La ejecución del proyecto se basa en asociaciones estratégicas con los ministerios, las organizaciones profesionales, las instituciones financieras y los servicios técnicos estatales, formalizadas mediante convenios y acuerdos que garanticen la eficacia y el cumplimiento.
22. El proyecto ORIAM-SA contribuirá a los ODS 1 (fin de la pobreza), 2 (hambre cero), 5 (igualdad de género), 10 (reducción de las desigualdades), 12 (producción y consumo responsables), 13 (acción por el clima) y 15 (vida de ecosistemas terrestres).

E. Costos, beneficios y financiación

Costos del proyecto

23. El costo total del proyecto para un período de seis años es de USD 157,00 millones. Los costos básicos ascienden a USD 146,95 millones, es decir el 93,6 % del costo total. Las provisiones para imprevistos de orden físico y financiero suman USD 10,05 millones, lo que equivale al 6,4 % del costo total. Los costos de inversión ascienden a USD 149,589 millones, lo que representa el 95,28 % de los costos básicos. Los gastos recurrentes, por valor de USD 7,41 millones, equivalen al 4,72 % del costo total.
24. En el cuadro 1 se presenta la distribución por componente.
25. Los componentes A (A.1, A.2 y A.3) y B (B.1 y B.2) del proyecto ORIAM-SA se contabilizan, en parte, como financiación para el clima. De conformidad con las metodologías que emplean los bancos multilaterales de desarrollo en el seguimiento de la financiación para la adaptación al cambio climático y la mitigación de sus efectos, se calcula que el monto total de la financiación para el clima concedida por el FIDA al ORIAM-SA asciende a USD 31,97 millones, de los cuales USD 1,55 millones corresponden a un complemento climático.

Cuadro 1

Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Componente/subcomponente</i>	<i>Préstamo del FIDA</i>		<i>Beneficiarios</i>			<i>Prestatario/receptor</i>			<i>Déficit de financiación</i>		<i>Total</i>	
	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>En efectivo</i>	<i>En especie</i>	<i>%</i>	<i>En efectivo</i>	<i>En especie</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>
A. Apoyo al aumento sostenible de la producción y la productividad												
A.1. Infraestructura de aprovechamiento de los recursos hídricos resiliente al clima	26 026,44	39,7	-	114,38	0,2	11 594,09	-	17,7	27 839,98	42,5	65 574,89	41,8
A.2. Acceso a los factores de producción	9 917,76	37,7	-	1 694,37	6,4	5 231,61	519,77	21,9	8 971,47	34,1	26 334,98	16,8
A.3. Promoción de prácticas eficaces y resilientes	2 189,07	51,8	48,96	-	1,2	507,63	-	12,0	1 476,86	35,0	4 222,52	2,7
Subtotal	38 133,27	39,7	48,96	1 808,74		17 333,33	519,77	18,00	38 288,31	39,8	96 132,38	61,2
B. Comercialización y competitividad de las cadenas de valor seleccionadas												
B.1. Infraestructura poscosecha resiliente al clima	12 405,15	41,7	-	-	-	5 389,77	-	18,1	11 954,08	40,2	29 749,00	18,9
B.2. Fortalecimiento de la capacidad de los agentes y de la colaboración con el sector privado	4 844,27	21,6	1 389,95	719,95	9,4	526,11	-	2,3	14 909,24	66,6	22 389,52	14,3
Subtotal	17 249,42	33,1	1 389,95	719,95	4,1	5 915,88	-	11,3	26 863,32	51,5	52 138,52	33,2
C. Coordinación del proyecto	4 367,31	50,0	-	-		1 493,29	-	17,1	2 868,5	32,9	8 729,10	5,6
D. Respuesta a las situaciones de emergencia y los desastres												
Total	59 750,00	38,1	1 438,90	2 528,69	2,5	24 742,50	519,77	16,1	68 020,13	43,3	157 000,00	100,0

Cuadro 2
Costos del proyecto desglosados por categoría de gasto y entidad financiadora
(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Categoría de gasto</i>	<i>Préstamo del FIDA</i>		<i>Beneficiarios</i>			<i>Prestatario/receptor</i>			<i>Déficit de financiación</i>		<i>Total</i>	
	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>En efectivo</i>	<i>En especie</i>	<i>%</i>	<i>En efectivo</i>	<i>En especie</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>
Costos de inversión												
1. Obras	30 280,94	40,10	48,96	114,38	0,22		13 593,63	18,00	31 482,25	41,69	75 520,15	48,10
2. Equipos y materiales	4 919,58	39,26					2 882,00	23,00	4 728,85	37,74	12 530,44	7,98
3. Bienes y servicios	14 777,35	39,16		1 694,37	4,49	519,77	6 792,02	19,38	13 949,93	36,97	37 733,44	24,03
4. Vehículos	336,35	77,00					100,47	23,00			436,82	0,28
5. Capacitación y talleres	3 349,51	36,59					40,48	0,44	5 763,29	62,96	9 153,28	5,83
6. Donaciones y subvenciones	2 871,79	20,20	1 389,95	719,95	14,84				9 233,62	64,96	14 215,31	9,05
Total de costos de inversión	56 535,52	37,79	1 438,90	2 528,69	2,65	519,77	23 408,60	16,00	65 157,95	43,56	149 589,44	95,28
Gastos recurrentes												
1. Sueldos y prestaciones	2 200,32	44,35					892,97	18,00	1 867,67	37,65	4 960,96	3,16
2. Gastos de funcionamiento	1 014,16	41,40					440,93	18,00	994,52	40,60	2 449,60	1,56
Total de gastos recurrentes	3 214,48	43,38					1 333,90	18,00	2 862,18	38,62	7 410,56	4,72
Total	59 750,00	38,06	1 438,90	2 528,69	2,53	519,77	24 742,50	16,09	68 020,13	43,32	157 000,00	100,00

Cuadro 3
Costos del proyecto desglosados por componente y por año
(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Componente</i>	<i>Primer año</i>	<i>Segundo año</i>	<i>Tercer año</i>	<i>Cuarto año</i>	<i>Quinto año</i>	<i>Sexto año</i>	<i>Total</i>
	<i>Monto</i>	<i>Monto</i>	<i>Monto</i>	<i>Monto</i>	<i>Monto</i>	<i>Monto</i>	<i>Monto</i>
A. Apoyo al aumento sostenible de la producción y la productividad	2 655,55	9 869,98	37 901,70	36 827,84	6 123,23	2 754,08	96 132,38
B. Comercialización y competitividad de las cadenas de valor seleccionadas	111,80	6 613,22	7 293,34	23 127,13	14 148,00	845,04	52 138,52
C. Coordinación del proyecto	1 997,79	1 229,51	1 331,48	1 430,28	1 390,59	1 349,44	8 729,10
D. Respuesta a las situaciones de emergencia y los desastres	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 765,14	17 712,71	46 526,51	61 385,25	21 661,83	4 948,55	157 000,00

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

26. La financiación del proyecto recae principalmente en el FIDA, que aportará USD 59,75 millones, los cuales equivalen al 38,1 % de los recursos asignados al país en el marco de la Decimotercera Reposición de los Recursos del FIDA con arreglo al Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados (PBAS). El Gobierno de Burkina Faso aportará un monto de USD 25,3 millones (el 16,1 %), principalmente en forma de exenciones fiscales y arancelarias. Los beneficiarios aportarán una contribución que asciende a USD 4 millones (el 2,5 %), principalmente en forma de mano de obra, materiales locales y contribuciones en efectivo.
27. El déficit de financiación de USD 68,2 millones podrá sufragarse en el marco de ciclos posteriores del PBAS o a través del Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos (en condiciones de financiación por definir y con sujeción a los procedimientos internos y la posterior aprobación de la Junta Ejecutiva) o mediante la cofinanciación que se determine durante la ejecución del proyecto. El FIDA y el Gobierno burkinés colaborarán para movilizar cofinanciación, en particular a fin de subsanar el déficit de financiación.
28. Se asignará un anticipo inicial de USD 500 000 a la coordinación de la Iniciativa Lijeeguoli para financiar la contratación del personal, la elaboración del plan operacional anual y el presupuesto correspondiente y del plan de adquisiciones y contrataciones, así como la organización del taller de puesta en marcha.
29. **Adaptación del diseño en caso de déficit de financiación.** Con el fin de limitar los riesgos asociados al déficit de financiación, la programación de los tres primeros años del proyecto tiene en cuenta únicamente los recursos ya garantizados. Esta estrategia permite ajustar el ritmo y el alcance de las actividades en caso de demoras en la movilización de la cofinanciación. Además, se llevará a cabo un examen anticipado para reorientar, en su caso, las prioridades, los recursos financieros y la secuenciación de las inversiones en función de la disponibilidad real de fondos.
30. **Solución de emergencia en caso de falta de fondos.** Se dispone de un plan de contingencia para el caso de que la cofinanciación no alcance el volumen deseado. En esa situación, el examen de mitad de período, cuya fecha acordarán el Gobierno y el FIDA, dará lugar a la aplicación de un plan de acción que abarcará los últimos años del proyecto a fin de consolidar o reorientar la ejecución de las actividades, de ser necesario.
31. **Desembolsos.** Se abrirá una cuenta designada en el Banco Central de los Estados de África Occidental (BCEAO) para recibir los fondos del FIDA. También se abrirá una cuenta designada individual para cada uno de los otros tipos de financiación con miras a garantizar una trazabilidad exhaustiva de las transacciones financieras. Posteriormente, los fondos se transferirán a las cuentas operacionales de la unidad nacional de coordinación y de las oficinas del proyecto sobre el terreno, las cuales se abrirán en un banco comercial acreditado. Los retiros de fondos del FIDA se basarán en las previsiones trimestrales de efectivo que se comuniquen al Fondo en los informes financieros provisionales que habrán de presentarse en el plazo de 30 días a partir del final de cada trimestre. El desembolso inicial estará basado en el primer plan operacional anual y presupuesto conexo.

Resumen de los beneficios y análisis económico

32. Los resultados del análisis indican que la movilización de USD 157 millones durante un período de seis años permitirá generar un valor actual neto (VAN) financiero de USD 57,63 millones, lo que equivale a 34 100 millones de francos CFA. La tasa interna de rendimiento (TIR) financiero es del 16,3 % con una relación

beneficio/costo de 1,2. Por consiguiente, el proyecto se considera viable desde el punto de vista financiero, dado que el VAN es positivo, la TIR supera el costo de oportunidad del capital (estimado en un 10 %) y la relación beneficio/costo es superior a 1.

33. Desde el punto de vista económico, el análisis indica un VAN económico de USD 135,9 millones (es decir, 84 500 millones de francos CFA) y una tasa de rendimiento económico (TRE) del 28,6 %, lo que entraña una contribución significativa al bienestar colectivo. Más precisamente, el componente A arroja un VAN financiero de USD 41,57 millones, una TIR del 16,0 % y una TRE del 32,4 %, frente al componente B, que presenta un VAN financiero de USD 16,1 millones, una TIR del 17,3 % y una TRE del 18,4 %. Estos resultados confirman la pertinencia económica y financiera del proyecto y justifican su financiación con respecto a las normas internacionales en materia de inversión pública.

Estrategia de salida y sostenibilidad

34. La estrategia de salida del proyecto ORIAM-SA se basa en una reducción progresiva del apoyo y en un traspaso gradual de responsabilidades a los beneficiarios, en particular de las mujeres, la gente joven, los desplazados y las personas con discapacidad, lo que se logrará fortaleciendo sus capacidades técnicas, empresariales y organizativas. Se ofrecerá capacitación en materia de gestión y gobernanza desde los primeros años. Las sociedades cooperativas, las microempresas rurales y las uniones de organizaciones campesinas destinarán parte de su presupuesto a actividades de mantenimiento. Con miras a la sostenibilidad, el proyecto ORIAM-SA apoyará el desarrollo de cooperativas y mercados inclusivos y la promoción de la artesanía local para velar por el mantenimiento. El proyecto permitirá movilizar a los proveedores de servicios y colaborar con las autoridades y las fuerzas de seguridad para proteger los logros alcanzados en un contexto de fragilidad.

III. Gestión de riesgos

A. Riesgos y medidas de mitigación

35. El proyecto ORIAM-SA presenta un riesgo inherente considerable y un riesgo residual moderado a raíz de su complejidad, la fragilidad institucional y los riesgos climáticos y de seguridad. Si bien la zona de intervención es relativamente estable, el hecho de que aún no se haya establecido la coordinación de la Iniciativa Lijeeguoli, la existencia de riesgos fiduciarios asociados al conocimiento limitado de los procedimientos y las demoras en el desembolso, y los efectos del cambio climático representan importantes deficiencias.
36. Para dar respuesta a esta situación, el FIDA y el Gobierno prevén elaborar un manual provisional de ejecución en consonancia con la Iniciativa Lijeeguoli. Un marco de gestión ambiental y social y un plan de adaptación contribuirán a la ejecución. En cuanto a los aspectos fiduciarios, se prevé recurrir a la utilización de procedimientos acelerados, la contratación de personal experimentado y el fomento de la capacidad, así como aplicar un enfoque transformador en materia de género, un mecanismo de presentación de reclamaciones y un plan para la participación inclusiva de las partes interesadas.

Cuadro 4
Calificación general de los riesgos

<i>Esferas de riesgo</i>	<i>Calificación del riesgo inherente</i>	<i>Calificación del riesgo residual</i>
Contexto nacional	Considerable	Considerable
Estrategias y políticas sectoriales	Moderado	Moderado
Medio ambiente y clima	Considerable	Considerable
Alcance del proyecto	Moderado	Bajo
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Moderado	Bajo
Gestión financiera	Considerable	Considerable
Adquisiciones y contrataciones	Considerable	Considerable
Impacto ambiental, social y climático	Considerable	Considerable
Partes interesadas	Moderado	Moderado
General	Considerable	Moderado

B. Categoría ambiental y social

37. El proyecto presenta un riesgo considerable. Los riesgos ambientales y sociales son moderados para la biodiversidad, el empleo, la salud y la seguridad, así como para las inversiones. En cambio, la utilización de productos agroquímicos y la producción de diversos desechos plantean un riesgo considerable de contaminación de los suelos y del agua y de efectos ambientales negativos.
38. El proyecto aplicará rigurosamente las evaluaciones previstas en los PESAC y se hará un seguimiento de las medidas de mitigación. Se establecerán disposiciones para que cada actor desempeñe eficazmente el papel que le corresponde según el plan de participación de las partes interesadas. Al inicio del proyecto, se elaborará un plan para la gestión de las plagas, los plaguicidas y los desechos sólidos o líquidos, así como un marco de acción en favor de la biodiversidad. Los documentos de licitación y solicitud de presentación de propuestas tendrán en cuenta las conclusiones de las evaluaciones o los estudios realizados previamente con arreglo a los PESAC y a la legislación nacional.

C. Clasificación del riesgo climático

39. El riesgo climático se ha clasificado como considerable debido a los fenómenos recurrentes (sequías, inundaciones, calor extremo, vientos fuertes, incendios). Según las previsiones, de aquí a 2080, las temperaturas aumentarán entre 1,9 °C y 4,2 °C y las sequías serán más frecuentes, lo que entrañará el agotamiento de los recursos hídricos, la evaporación rápida del agua de las superficies, la escasez de bosques en galería y el avance de la desertificación. Estos cambios reducirán los rendimientos del maíz (entre un 5 % y 12 %) y la producción ganadera. Por otra parte, determinados cultivos, como el arroz, podrían beneficiarse.

D. Sostenibilidad de la deuda

40. Según el último informe conjunto del análisis de la sostenibilidad de la deuda que han preparado el Fondo Monetario Internacional y el Banco Mundial para Burkina Faso, publicado en julio de 2025, el país sigue expuesto a un riesgo moderado de sobreendeudamiento externo y público global y dispone de un margen de maniobra limitado para absorber perturbaciones. La relación entre la deuda pública y el PIB se sitúa en torno al 56 %, tras registrar un fuerte aumento en 2021. El porcentaje de la deuda externa ha disminuido progresivamente, puesto que pasó del 56,8 % en 2018 a un nivel mínimo del 44,5 % en 2024, y el mayor uso del mercado de bonos de la Unión Económica y Monetaria de África Occidental compensará la escasez de opciones de financiación externa. Estos niveles de endeudamiento se consideran sostenibles a mediano plazo.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

41. La ejecución del proyecto ORIAM-SA contará con el apoyo de la unidad nacional de coordinación de la Iniciativa Lijeeguoli y se basará en las directrices del FIDA en materia de adquisiciones y contrataciones, gestión fiduciaria y seguimiento y evaluación. En los documentos básicos se presentan la estructura de gobernanza y las funciones institucionales, un organigrama y las descripciones de los puestos establecidos preventivamente antes de la firma del convenio. El coordinador y su adjunto garantizarán la gestión cotidiana de la labor, con el apoyo de un equipo multidisciplinario distribuido en las oficinas regionales, las cuales estarán alojadas en las direcciones regionales de agricultura y recursos animales y pesqueros. El coordinador encargado y el personal del proyecto serán contratados mediante un proceso transparente y competitivo y serán empleados de la unidad nacional de coordinación.
42. En caso de demoras en el establecimiento de la unidad de coordinación, el personal del proyecto garantizará la puesta en marcha. Las relaciones con los ministerios competentes se definirán en el manual de ejecución a efectos de la claridad del mandato, la independencia funcional y la rendición de cuentas.
43. Las cuentas del proyecto se abrirán en un banco comercial a fin de evitar las demoras de tesorería. El sistema de seguimiento y evaluación, que estará armonizado con el de la Iniciativa Lijeeguoli, aplicará un enfoque participativo y contará con el apoyo de las oficinas regionales para mantener la coherencia técnica.

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones, y gobernanza

44. La gestión financiera del proyecto ORIAM-SA se realizará por medio de un equipo específico dependiente de la unidad nacional de coordinación y del Ministerio de Agricultura y Recursos Animales y Pesqueros, que estará integrado por un oficial administrativo y financiero, un oficial de contabilidad y un auxiliar de contabilidad. Para la contabilidad se aplicará el marco del sistema de contabilidad de las entidades sin fines de lucro y se utilizará un sistema informático de gestión, preferentemente adaptado a los requisitos de presentación de información financiera del FIDA. Las contribuciones en efectivo se asentarán en el sistema contable, mientras que las contribuciones en especie se registrarán por separado aplicando las disposiciones del manual de ejecución, en el que se detallarán las metodologías de valoración. Los informes financieros provisionales se prepararán trimestralmente a partir de los datos extraídos del sistema informático contable. Los estados financieros del proyecto se elaborarán anualmente siguiendo el formato del FIDA y de conformidad con las normas del sistema de contabilidad de las entidades sin fines de lucro.

Mecanismo de resolución de reclamaciones

45. El mecanismo de resolución de quejas y reclamaciones del proyecto ORIAM-SA garantiza la transparencia, la equidad y la rendición de cuentas mediante la aplicación de un enfoque descentralizado y participativo basado en los comités locales de seguimiento y en los comités de gestión de quejas. Estas instancias locales registran y abordan formalmente las preocupaciones de las comunidades en cuanto a las infraestructuras, la distribución de los recursos, la inclusión social o los casos de incumplimiento de las normas ambientales y sociales. La unidad nacional de coordinación se encargará de la supervisión, el seguimiento de las medidas correctivas y la capacidad de respuesta del mecanismo. El FIDA y sus asociados velarán por que se cumplan las normas internacionales y se fortalezcan los procesos.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación

46. El proyecto se basa en una planificación plurianual armonizada con la Iniciativa Lijeeguoli y las prioridades del Ministerio de Agricultura y Recursos Animales y Pesqueros. Cada año se elaborará un plan operacional anual y presupuesto correspondiente, de manera participativa, junto con las oficinas regionales, los servicios técnicos, los productores y los asociados. Este plan define las actividades, los indicadores y los recursos y luego es validado por el comité directivo para garantizar la coherencia y el establecimiento de prioridades.
47. El seguimiento y la evaluación estarán integrados en el sistema de la Iniciativa Lijeeguoli, estarán respaldados por un manual participativo y herramientas digitales y contarán con el apoyo de las oficinas regionales. Se centrarán en la productividad, el acceso a las infraestructuras, la inclusión social y la resiliencia al clima. Los resultados se recogerán en informes periódicos orientados a proporcionar información a las entidades financiadoras y a introducir ajustes en la ejecución.
48. El proyecto concede gran importancia al aprendizaje continuo derivado de las experiencias de los beneficiarios y los asociados. Mediante estudios, talleres y plataformas de intercambio se señalarán y reunirán buenas prácticas, que posteriormente se integrarán en la planificación y se difundirán para alentar su ampliación de escala.
49. Un plan de comunicación permitirá informar y sensibilizar a los productores, las autoridades, las comunidades y las entidades financiadoras, realizando campañas locales y utilizando herramientas digitales. Asimismo, la comunicación interna (informes técnicos, reuniones de coordinación, grupos de trabajo) facilitará la circulación de la información entre la unidad nacional de coordinación, las oficinas regionales y los asociados.
50. La planificación, el seguimiento y la evaluación, el aprendizaje y la comunicación están estrechamente vinculados. El seguimiento contribuye a la planificación, los datos promueven el aprendizaje, y las buenas prácticas se dan a conocer por medio de la comunicación. Las observaciones de las comunidades fortalecen la rendición de cuentas y garantizan una toma de decisiones basada en información empírica, con una adaptación continua y transparente.

Innovación y ampliación de escala

51. El proyecto ORIAM-SA se caracteriza por introducir varias innovaciones importantes. Adopta un enfoque integrado que asocia la rehabilitación y la construcción de obras resilientes con el fortalecimiento de cadenas de valor prioritarias, al tiempo que garantiza una continuidad entre la producción, el procesamiento y la comercialización. Además, el proyecto se distingue por su anclaje institucional en la Iniciativa Lijeeguoli, lo que permite una coordinación eficaz entre los agentes públicos y privados y una mejor sostenibilidad. Por último, el proyecto tiene en cuenta sistemáticamente las cuestiones climáticas y ambientales, como lo demuestra la utilización de bombas solares, la gestión integrada de los recursos hídricos y la difusión de prácticas agrícolas resilientes.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

52. La preparación para la puesta en marcha del proyecto ORIAM-SA busca garantizar una ejecución rápida desde la entrada en vigor de la financiación. El FIDA y el Gobierno procederán a ratificar los documentos, establecer el comité directivo, contratar al personal y abrir las cuentas de operaciones. Para acelerar este proceso, se dispondrá de instrumentos orientados a agilizar la puesta en marcha de los proyectos y un mecanismo de financiación retroactivo que cubrirán los gastos iniciales, al tiempo que se refuerzan las capacidades técnicas y organizativas con donaciones específicas.

53. Un anticipo inicial de USD 500 000 permitirá a la Dirección General de Investigación y Estadísticas Sectoriales del Ministerio de Agricultura y Recursos Animales y Pesqueros establecer la coordinación delegada, concluir el plan operacional anual y presupuesto correspondiente y el plan de adquisiciones y contrataciones, así como organizar el taller nacional de puesta en marcha.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

54. El FIDA garantizará la supervisión anual de los avances materiales y financieros del proyecto, en particular sobre la eficacia, la sostenibilidad, la gestión y la ejecución fiduciaria, y prestará apoyo a la ejecución en función de las necesidades. Se llevará a cabo un examen de mitad de período para evaluar los resultados y ajustar las actividades, de ser necesario, y en el informe final se presentarán los resultados generales, los efectos, las enseñanzas extraídas y las recomendaciones para futuras inversiones.

V. Instrumentos jurídicos y facultades

55. Un convenio de financiación entre Burkina Faso y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario/receptor. Antes del período de sesiones se distribuirá una copia del convenio de financiación negociado.
56. Burkina Faso está facultado por su legislación para recibir financiación del FIDA.
57. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en las Políticas y Criterios en materia de Financiación del Fondo.

VI. Recomendación

58. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones muy favorables a Burkina Faso por un monto de cincuenta y nueve millones setecientos cincuenta mil dólares de los Estados Unidos (USD 59 750 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Álvaro Lario
Presidente

Accord de financement négocié

(Le document sera mis à disposition avant la session.)

Cadre logique

Résultats	Indicateurs				Moyen de verification			Hypothèses	
	Nom	Référence	Mi-Parcours	Cible Finale	Source	Frequence	Responsable		
Portée	1. # Personnes recevant des services promus ou soutenus par ORIAM-SA				SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	Contextes socio-politique et sécuritaire favorables à la mise en œuvre	
	hommes (50%)	0	15 000	30 000					
	femmes (50%)	0	15 000	30 000					
	jeunes (30%)	0	9 000	18 000					
	personnes handicapées (2%)	0	600	1 200					
	personnes déplacées internes (5%)	0	1 500	3 000					
	1a. Nombre correspondant de ménages touchés	0	30 000	60 000					
1b. Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages	0	150 000	300 000						
Objectif général : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réduction de la pauvreté	2. Incidence de la pauvreté dans les régions d'intervention	38%	33%	28%	Enquête d'impact	années 1, 3 & 6	Coordination, Gouv., FIDA		
	3. Prévalence de l'insécurité alimentaire dans les 3 régions d'intervention	40%	35%	30%					
Objectif: Améliorer durablement l'accès des bénéficiaires aux infrastructures agricoles et de marché, résilientes au climat, pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration des revenus	4. % de personnes soutenues déclarant une amélioration de leur revenu				Enquête d'impact	année 3 & 6	Coordination		
	hommes	0%	35%	70%					
	femmes	0%	35%	70%					
	jeunes	0%	35%	70%					
	5. IB 1.2.8 : Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDD-W)				Enquetes COI	années 3 et 6			
	Femmes (%)	0%	18%	50%					
	Femmes (nombre)	0	2 188	12 500					
	Ménages (%)	0%	18%	50%					
	Ménages (nombre)	0	2 188	12 500					
	Membres du ménages (nombre)	0	10 938	62 500					
	6. % Ménages satisfaits des services appuyés par le projet* (SF 2.1)								
	Membres du ménage Nombre de personnes	0	60 000	240 000					
	Ménages dirigés par des femmes – Ménages	0	1 680	6 720					
	Ménages Pourcentage (%)	0%	40%	80%					
Ménages (nombre)	0	12 000	48 000						
Effet 1 :La productivité et la production des filières prioritisées sont accrues	7. % Ménages déclarant une pénurie d'eau réduite par rapport aux besoins de production* (1.2.3)				Etudes thématiques	Tous les deux ans partir de l'année 3	Coordination	Collaboration entre les responsables coutumiers et administratifs pour la sécurisation foncière	
	Ménages Pourcentage (%)	0%	17%	17%					
	Ménages Ménages	0	5 000	10 000					
	Membres du ménages (Nombres de personnes)	0	25 000	50 000					
	8. % de producteurs déclarant avoir adopté des techniques, technologies et pratiques résilientes appropriées*				Etudes thématiques	années 3 et 6	Coordination		
	Hommes (%)	0%	35%	70%					

	Femmes (%)	0%	35%	70%			
	Jeunes (%)	0%	35%	70%			
	9. IE 2.1 : Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation						
	Nombre total de personnes (%)	0	35%	70%	Etudes thématiques	années 3 et 6	Coordination
	Nombre total de personnes (number)	0	10 500	42 000			
	Femmes (%)	0	35%	70%			
	Femmes (number)	0	10 500	21 000			
	Hommes (%)	0%	35%	70%			
	Hommes (number)	0	10 500	21 000			
	10. SF 2.2 : Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet						
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	45000	225000	Enquetes COI	années 3 et 6	Coordination
	Ménages dirigés par les femmes	0	2700	13500			
	Ménages - Pourcentage	0	30%	75%			
	Ménages - Ménages	0	9 000	45 000			
	10. Production additionnelle annuelle (*)						
	a. Riz (tonnes/an)	0	3 841	7 681	Enquetes COI	Tous les deux ans partir de l'année 3	Coordination
	b. Mais (tonnes/an)	0	6 000	11 300			
	c. Manioc (tonnes/an)	0	16 000	32 280			
	d. horticulture (tonnes/an)	0	3 500	7 004			
	e. Viande de Volaille (tonnes/an)	0	300	1 500			
	f. Viande de Porc (tonnes/an)	0	6 000	25 000			
	3.2.1 Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO2e) évitées et/ou séquestrées						
	Hectares of land - Superficie (ha)	0	1409.5	2819	ExAct	Année 3 et 6	Coordination
	tCO2e/20 années - Nombre	0	106760	213520			
	tCO2e/ha - Nombre	0	16.96	33.9			
	tCO2e/ha/année - Nombre	0	0.85	1.70			
Produit 1.1 : L'eau agricole est mobilisée de manière durable sur les terres aménagées.	11. Nombre d'hectares de terres agricoles nouvellement aménagées ou réhabilitées de manière durable* (1.1.2)	0			SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination
	Superficie en hectares -	0	1409,5	2 819			
	Nombre total d'utilisateurs prévus - Nombre de personnes	0	4000	10 000			
Produit 1.2 : L'accès des producteurs aux facteurs de production est amélioré	12. Producteurs ruraux ayant accès aux intrants de production et/ou aux packages technologiques * (1.1.3)	0	21 316	60 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination
	Hommes (nombre)	0	10 658	30 000			
	Femmes (nombre)	0	10 658	30 000			
	Jeunes (nombre)	0	6 395	18 000			
Produit 1.3 : Les petits producteurs ont adopté	13. Nombre de personnes formées et/ou conseillées	0	25 000	40 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination
	Hommes (nombre)	0	12 500	20 000			
	Femmes (nombre)	0	12 500	20 000			

Facilitations offertes par le processus de sécurisation des terres; Disponibilité des intrants et mobilisation effective des technologies

les bonnes pratiques agricoles.	Jeunes (nombre)	0	7 500	12 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	14. 1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer la nutrition							
	Nombre de personnes participant – Nombre de personnes	0	12500	25000				
	Hommes - Hommes	0	6250	12500				
	Femmes - Femmes	0	6250	12500				
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	62500	125000				
	Jeunes- Nombre	0	3750	7500				
	Personnes Handicapées - nombre	0	250	500				
	15. IB.3.1.4 Nombre d’hectares de terres placées sous des pratiques résilientes au climat (OS2 - E22-24) (CI 3.1.4)*	0	4 000	7 724	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	Compétences locales disponibles pour l’encadrement; Expertise en nutrition disponible
Effet 2 : L’accès au marché et la compétitivité des secteurs ciblés sont développés.	16. Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux marchés, aux installations de transformation et de stockage * (2.2.6)				Enquête d’impact	année 3 & 6	Coordination	Disponibilité de services de facilitation et d’intermédiation pour l’accès au marché Facilitations offertes par le processus de sécurisation des terres
	Nombre total de ménages (nombre)	0	10 500	42 000				
	Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux marchés – Pourcentage (%)	0%	35%	70%				
	Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux installations de transformation – Pourcentage (%)	0%	35%	70%				
	Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux installations de stockage – Pourcentage (%)	0%	35%	70%				
	17. % de personnes déclarant une augmentation des ventes							
	Nombre total de personnes (nombre)	0	7 500	30 000				
	Hommes (%)	0%	25%	50%				
	Femmes (%)	0%	25%	50%				
	Jeunes (%)	0%	25%	50%				
Produit 2.1: Les infrastructures et équipes post-récolte résilientes au climat sont développées.	18. Nombre d’installations de commercialisation, de transformation ou de conservation/stockage construites ou réhabilitées* (2.1.6)	0	0	60	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	Modèles d’exploitation et de gestion des MER et SCOOPs revus pour leurs valorisation et durabilité
	Installations de commercialisation construites ou restaurées – Installations	0	0	9				
	Installations de transformation nouvellement construites ou restaurées – Installations	0	0	33				
	Installationsde stockage construites ou restaurées – Installations	0	0	18				
	19. Nombre de kilomètres de routes construites ou réhabilitées * (2.1.5)	0	0	140	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
Produit 2.2 : Les capacités des acteurs des filières et les partenariats avec le secteur privé sont renforcés	20. Nombre de SCOOPs, MER, coopératives des femmes et des jeunes, etc. soutenues	0	995	1 990	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	Cooperatives/MER femmes	0	498	995				
	Cooperatives/MER Jeunes	0	299	597				
	21. Volume de financement (subvention en millier USD) accordé aux beneficiaires de l’operation	0	5 000	10 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	22. PME agroalimentaires soutenus ayant développé une alliance productive et un partenariat				SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	Cooperatives/MER des femmes (nombre)		124	498				

	Cooperatives/MER des femmes (pourcentage)		25%	50%				
	Cooperatives/MER des Jeunes (nombre)		75	299				
	Cooperatives/MER des Jeunes (pourcentage)		25%	50%				
(*) continuation des activités relatives à l'élevage par chaine de solidarité								

Matrice intégrée des risques de l'ORIAM-SA

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Engagement politique	Moyen	Moyen
Risques : les principaux risques comprennent le contexte non favorable à la mise en œuvre et au suivi des politiques/stratégies de développement du secteur agricole ; à la dispersion des interventions des partenaires et à la communication inadéquate entre ministères sectoriels et PTF.		
Mesures d'atténuation : il est recommandé des consultations périodiques fréquentes avec les PTF pour le suivi de la mise en œuvre des programmes de coopération et les engagements en cours ; fournir un appui du MARAH dans le renforcement de la coordination du secteur rural, des consultation et dialogue pour redynamiser les cadres et comités existants.		
Gouvernance	Moyen	Moyen
Risques : les principaux risques comprennent l'exclusion des communautés locales, notamment des femmes et des jeunes, des processus de décision et d'exécution stratégiques; la non-conformité aux procédures d'administration des ressources et la tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non éligibilité; la captation du soutien ciblé du projet par les élites et leur ingérence des segments politiques et aux risques fonciers; le non-respect des procédures d'administration des ressources et tendance à une utilisation fongible des ressources avec risque de non-éligibilité et la pratique de fraude et corruption suite à la mauvaise gouvernance des ressources du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'exécution de l'approche d'ingénierie sociale, Genre, et autres actions d'IEC ; le suivi mise en place des organes de gestion communautaires avec respect des principes d'équité, d'efficacité et d'égalité ; les formations de mise à niveau sur les procédures de bonne gouvernance en faveur des organes stratégiques (comité de pilotage) et d'exécution (coordination de l'Initiative Lijeeuguoli et l'équipe dédiée de ORIAM-SA) ; la demande systématique d'avis de non-objection pour conformité et respect vis-à-vis des procédures administratives et financières ; le mécanisme de retour d'information et de gestion des plaintes ; la réalisation d'audit interne périodique ; le suivi de la tutelle ; la mise en place et opérationnalisation d'une stratégie de ciblage inclusive en faveur des pauvres ; le respect des procédures administratives et financières et à la pertinence des demandes de non-objection ; la mise en œuvre des mécanismes de gestion des commentaires et des plaintes ; la facilitation de l'opérationnalisation de comités locaux inclusifs et de processus de sélection basés sur des critères du mécanisme de gestion des plaintes et la formation et appropriation		
Macroéconomie	Élevé	Élevé
Risque(s) : les principaux risques comprennent la persistance du déséquilibre de la balance des paiements du fait de sorties importantes de devises pour importation de céréales et la contribution structurellement modeste du secteur de l'agriculture au produit intérieur brut.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé le suivi des objectifs de productivité, les investissements massifs dans les bassins de production et l'organisation des réunions sectorielles avec les opérateurs du secteur agroalimentaire pour évaluer les mises en œuvre de la politique gouvernementale de substitution aux importations.		
Fragilité et sécurité	Élevé	Élevé
Risque(s) : a. Fragilité : Les risques liés à la fragilité sont d'ordre environnemental, politique et institutionnel : Les risques identifiés sont liés à la dégradation des sols due à la surexploitation et aux pratiques agricoles non durables, au changement climatique (les précipitations, la sécheresse et les inondations), et aux facteurs de stress environnementaux et climatiques. Concernant les risques d'ordre politique et institutionnel, la mise en œuvre de ORIAM-SA pourrait être affectée par la réduction des volumes d'investissements privés et de l'aide étrangère, la faiblesse des structures de gouvernance locale, et les capacités et des ressources insuffisantes pour planifier et fournir efficacement des services dans les zones rurales. b. Sécurité : Les risques sécuritaires sont principalement liés à la crise de terrorisme qui affecte le pays depuis 2015. Bien que moins exposées aux problèmes d'insécurité, les régions de Cascades, Hauts-Bassins et Sud-Ouest sont		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
exposées à la mobilité des groupes terroristes et des réseaux de trafic, ainsi qu'à des incidents de vol de bétail. Cela pose un risque pour le personnel du projet, les parties prenantes à la mise en œuvre du projet (entrepreneurs, directions techniques du MARAH, etc.), ainsi que les bénéficiaires de l'Opération.		
Mesures d'atténuation : a. Fragilité : Pour palier a ces risques, ORIAM-SA donnera la priorité/encouragera les investissements dans des solutions agricoles intelligentes face au climat. De plus, elle intégrera des mesures de résilience climatique dans les programmes agricoles, sur la base du SECAP. Enfin, elle établira des partenariats avec les acteurs chargés des situations d'urgence et des catastrophes. b. Sécurité : Les trois régions d'intervention retenues présentent les meilleures conditions de sécurité du pays. Il est recommandé aux : approche prudentielle dans le déploiement des activités ; recours aux expertises localement ancrées et mobilisation des mécanismes endogènes expérimentés dans le cadre du PAPFA et du PAFA-4R pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque la menace est avérée ; conduite des évaluations critiques et périodiques de la situation sécuritaire pour guider les activités sur le terrain ; réalisation de briefings réguliers aux équipes et au personnel des projets du FIDA pour éviter les zones à haut risque.		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s) : les principaux risques sont relatifs à l'émergence de nouveaux enjeux et défis pour le secteur agropastoral dans les futures orientations ; les choix alternatifs de mise en œuvre incompatibles avec les priorités nationales et les nouvelles orientations incompatibles avec l'objectif de développement du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'initiation de revues périodiques inclusives et facilitation ; l'ajustement stratégique à la revue à mi-parcours ; la réalisation de revues sous sectorielles inclusives et facilitation du processus de définition des stratégies et le plan d'action agroalimentaires.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s) : Le principal risque est relatif à la faible opérationnalité du cadre institutionnel au niveau déconcentré pour le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des orientations sectorielles.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé de développer des Partenariats institutionnels axés sur les enjeux de résilience au niveau déconcentré et au niveau décentralisé, la collaboration étroite avec les directions techniques, l'appui aux revues périodiques et à la mise en jour des orientations stratégique		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Vulnérabilité aux conditions environnementales	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : mauvaise gestion des déchets des chaînes de valeurs (déjections de porcs, volaille, résidus de transformation, résidus de riz, de maraîchage, etc. entraînant une pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau ; pollution de l'eau et la santé des sols par l'utilisation d'intrants agrochimiques ; risques liés aux constructions & aménagements (bas fonds, forages, installations de stockage, installations de transformation des aliments, etc.) de déversements (huile, lubrifiants), poussière, déchets plastiques et solides ; agents pathogènes ou de ravageurs particuliers ; déclin de la population d'espèces indigènes, et modification des processus écosystémiques clés ; pollution et dégradation des sols par des techniques et pratiques inadaptées		
Mesures d'atténuation : Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles paysan (CEP) comme la valorisation du compost, les associations, les rotations, etc. ; Intégrer les risques climatiques (orages violents, inondations, fortes températures, etc.) dans la mise en place des infrastructures et activités agricoles ; Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques ; Sensibilisation et formation des acteurs pour une pro-action dans la détection, la communication, l'observation des bonnes pratiques appropriées ; et l'utilisation des produits, techniques et technologies indiquées ; Faciliter l'accès des producteurs aux services agrométéorologiques ; Encourager les cultures intercalaires ; Aménagement des bassins versants avec cordons pierreux et demi-lunes, protection des berges ; Promouvoir l'agroforesterie, les plantations de légumineuse en couloir, les haies vives et les brise-vents, le marafalfa dans les périmètres maraîchers et les bas fonds aménagés et les légumineuses en couloirs ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Favoriser la plantation d'arbres		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
productifs (PFNL) ; Promouvoir la technologie du biodigesteur et l'énergie solaire ; Promouvoir les variétés résistantes à la sécheresse et l'inondation ; Promouvoir les techniques de conservation des eaux et des sols : bassin de captage d'eau ; Paillage biologique pour retenir l'eau ; Sensibiliser les communautés locales aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sécheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place ; Construire des abris appropriés pour la production de volaille et du porc.		
Vulnérabilité à l'impact des changements climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Inondation, sécheresse, hausses de températures, et événements extrêmes pouvant affecter la capacité de production et donc la productivité et compétitivité.		
Mesures d'atténuation : Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles paysan (CEP) comme la valorisation du compost, les associations, les rotations, etc. ; Intégrer les risques climatiques (orages violents, inondations, fortes températures, etc.) dans la mise en place des infrastructures et activités agricoles ; Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques ; Sensibilisation et formation des acteurs pour une pro-action dans la détection, la communication, l'observation des bonnes pratiques appropriées ; et l'utilisation des produits, techniques et technologies indiquées ; Faciliter l'accès des producteurs aux services agrométéorologiques ; Encourager les cultures intercalaires ; Promouvoir l'agroforesterie, les plantations de légumineuse en couloir, les haies vives et les brise-vents, le marafalfa dans les périmètres maraichers et les basfonds aménagés et les légumineuses en couloirs ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Favoriser la plantation d'arbres productifs (PFNL) ; Promouvoir la technologie du biodigesteur et l'énergie solaire ; Promouvoir les variétés résistantes à la sécheresse et l'inondation ; Promouvoir les techniques de conservation des eaux et des sols : bassin de captage d'eau ; Paillage biologique pour retenir l'eau ; Sensibiliser les communautés locales aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sécheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place.		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet	Moyen	Faible
Risque(s) : Les principaux risques sont relatifs au conservatisme des petits producteurs et résistance au changement pour adopter les pratiques résilientes face aux changements climatiques ; au non-alignement et/ou impertinence des objectifs et interventions du projet aux besoins et priorités des groupes cibles du projet ; à la faible compétitivité du secteur agroalimentaire face à la concurrence des produits importés ; l'inadéquation entre les coûts unitaires réels et ceux projetés dans la formulation du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé la sensibilisation des bénéficiaires et formation des acteurs de mise en œuvre sur les procédures d'évaluation et de gestion des paramètres sociaux, environnementaux et climatique affectant l'efficacité et la durabilité du projet ; l'approche champs-écoles producteurs ; le suivi-accompagnement ; la formulation et suivi inclusifs du projet avec le gouvernement et alignement avec les stratégies sectorielles du gouvernement et la situation actuelle du pays COSOP ; la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle progressif des coûts de production ; la promotion des arrangements locaux/transfrontaliers pour la conservation et la fourniture de produits végétaux et animaux à des prix abordables et la revue des coûts unitaires lors de la RMP.		
Solidité technique	Moyen	Faible
Risque(s) : les principaux risques sont relatifs à la faible connaissance des contextes, enjeux / facteurs d'influence, mesures et démarche appropriés de conduite des actions ; la segmentation de l'offre et de la demande de produits agroalimentaires et la faible appropriation des écosystèmes favorables à l'agriculture ; les défis d'engagements des acteurs privés malgré la promotion d'un approche filière.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'approche inclusive de préparation et de mise en œuvre des interventions ; la planification de la production basée sur la demande estimée du marché ; la mise en place de systèmes de production basés sur des analyses appropriées.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible
Modalités d'exécution	Substantiel	Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s) : Les principaux risques sont relatifs à l'organisation envisagée pour la mise en œuvre repose sur un nouveau mécanisme proposé par les autorités, encore en cours de structuration, et s'orientant vers une approche intégrée par fonction (gestion financière, passation, suivi-évaluation, etc.) ; aux capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires ; au déficit de synergie et de complémentarité sur le terrain ; au retard dans le démarrage des projets affectant la performance ; à la faible capacité à mettre en œuvre le projet.		
Mesures d'atténuation : Pour assurer une efficacité dès le démarrage, il est recommandé de s'appuyer sur les expériences FIDA précédentes au Burkina Faso, qui ont favorisé une coordination renforcée et une utilisation cohérente des ressources. Il est aussi recommandé des Partenariats stratégiques avec les directions déconcentrées ; la mobilisation d'une assistance technique internationale spécialisée ; la stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet ; la synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur ; l'appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet et l'adoption des contrats annuels de performance pour le personnel et les partenaires de mise en œuvre, à renouveler sous réserve d'une évaluation satisfaisante.		
Modalités de Suivi-évaluation	Moyen	Faible
Risques : Le principal risque est relatif à un système de suivi-évaluation faible.		
Mesures d'atténuation : il est recommandé de mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée ; renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, etc.		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Substantiel
Cadre légal et réglementaire	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Malgré un arsenal juridique formellement conforme aux standards internationaux, plusieurs risques majeurs subsistent : • Insuffisances dans la structuration du cadre juridique, notamment une délimitation floue entre les marchés publics et les partenariats public-privé (PPP), susceptible d'engendrer des chevauchements ou des détournements de procédure. • Absence de recours administratifs ou juridictionnels spécifiques contre le choix du mode de passation ou de la procédure de sélection, limitant la transparence et les garanties de recours pour les opérateurs économiques. • Retards ou absences de textes d'application, en particulier sur les volets innovants comme la commande électronique, compromettant la mise en œuvre effective de certaines réformes adoptées dans les textes fondamentaux.		
Mesures d'atténuation : Pour atténuer ces risques, il est recommandé de renforcer le cadre juridique en clarifiant la distinction entre marchés publics et PPP, et en introduisant des mécanismes de recours appropriés. Il est également crucial de développer et d'adopter les textes d'application manquants, notamment pour l'acquisition électronique. Enfin, il serait bénéfique de mettre en place un système de suivi et d'évaluation régulier du cadre juridique pour s'assurer de son adéquation continue avec les besoins et les standards internationaux.		
Responsabilité et transparence	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'évaluation indique un niveau de performance substantiel, marqué par des avancées notables en matière de transparence, mais fragilisé par des lacunes persistantes dans les mécanismes de redevabilité et de lutte contre la corruption. 1. La publication des informations sur les marchés publics (via SIGMAP et les plateformes de l'ARCOP) a permis des progrès en matière de transparence. Toutefois, la disponibilité et l'accessibilité des données restent incomplètes, notamment sur l'exécution des contrats et les décisions des instances de recours. 2. Les mécanismes de recours et de contrôle sont en place, mais leur indépendance et leur efficacité opérationnelle restent limitées. Les délais de traitement, la communication des décisions et la perception d'impartialité doivent être améliorés. 3. La lutte contre la corruption reste confrontée à l'impunité et au manque de coordination institutionnelle. Les sanctions pour irrégularités sont rares, et la protection des lanceurs d'alerte est encore insuffisante.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
En l'absence de mécanismes robustes de reddition de comptes et de contrôle citoyen, le système reste exposé à des risques de pratiques illicites, ce qui nuit à la confiance des parties prenantes et à la performance de la commande publique.		
Mesures d'atténuation : S'assurer que toutes les informations sur les marchés publics, y compris l'exécution, soient publiées de façon complète, accessible et actualisée. -S'assurer que les mécanismes de recours soient indépendants, transparents, efficaces et bien connus des soumissionnaires. -S'assurer que les contrôles internes et externes soient coordonnés, réguliers et suivis d'actions correctives concrètes. -S'assurer que la lutte contre la corruption soit active, avec des sanctions appliquées et des protections pour les lanceurs d'alerte. -S'assurer que la société civile et les citoyens soient associés au suivi des marchés et aux politiques d'achat public		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Moyen
Risques : Plusieurs risques structurels affectent l'efficacité du système : • L'insuffisance des ressources financières et techniques de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) limite sa capacité à assurer ses missions de contrôle, de régulation, d'audit indépendant et de formation continue, réduisant ainsi l'effet levier de la régulation sur la qualité du système. • L'absence d'une stratégie nationale cohérente de développement des capacités en matière de passation des marchés empêche une montée en compétence harmonisée des différents acteurs (autorités contractantes, cellules de passation, organes de contrôle, etc.). • La non-reconnaissance de la passation des marchés publics comme une fonction spécialisée au sein de la fonction publique freine la professionnalisation du secteur. Elle engendre une rotation excessive des agents et une perte continue de compétences dans les services.		
Mesures d'atténuation : S'assurer que l'ARCOP dispose de ressources suffisantes : budgets planifiés et adéquats pour exercer pleinement ses missions de régulation, d'audit et de formation. S'assurer que le pays dispose d'une stratégie nationale de renforcement des capacités : élaboration et mise en œuvre d'un plan structuré de formation continue pour tous les acteurs de la chaîne des marchés publics. S'assurer que la passation des marchés soit reconnue comme une fonction professionnelle spécifique : création d'un statut ou corps dédié dans la fonction publique, avec des profils de poste normés et un parcours de carrière défini. S'assurer que les cellules de passation des marchés soient stables et fonctionnelles : limitation de la rotation du personnel, dotation en ressources humaines qualifiées et évaluation régulière de leur performance.		
Processus de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'évaluation consolidée des résultats pour le Pilier 3 révèle un niveau de performance modéré, en raison de plusieurs contraintes opérationnelles majeures. 1. Le recours fréquent et parfois injustifié aux procédures dérogatoires, en particulier l'entente directe, affaiblit la concurrence, réduit la transparence et accroît les risques de corruption. En 2022, environ 40 % de la valeur des marchés aurait été attribuée via des procédures non concurrentielles. 2. Le suivi de l'exécution des marchés reste faible, avec : (i) Une absence de données centralisées sur l'état réel d'avancement des contrats, (ii) Peu de mécanismes de réconciliation entre les résultats attendus (objectifs initiaux) et ceux effectivement livrés, limitant les possibilités d'évaluation de la performance et de redevabilité. 3. La participation du secteur privé national, notamment des PME, demeure limitée, du fait de capacités techniques, financières et organisationnelles insuffisantes. Cela nuit à la diversité des soumissionnaires, à la concurrence réelle et à l'ancrage local des retombées économiques des marchés publics. En l'état, ces faiblesses structurelles et pratiques pénalisent la qualité, la compétitivité et l'efficacité des acquisitions publiques.		
Mesures d'atténuation : 1. S'assurer que le recours aux procédures dérogatoires soit limité et justifié (i) Encadrer strictement l'usage de l'entente directe avec des justifications obligatoires et des validations préalables. (ii) Publier systématiquement les marchés passés en procédure exceptionnelle. (iii) Réaliser des audits réguliers sur ces procédures.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
2.S'assurer que l'exécution des marchés soit suivie de manière rigoureuse (i)Mettre en place un système national de suivi des contrats, intégré à la plateforme SIGMAP. (ii)Réconcilier systématiquement les objectifs initiaux et les résultats obtenus. (iii)Former les acteurs à la gestion de l'exécution et au contrôle des prestations. 3.S'assurer que la participation des PME soit renforcée (i)Prévoir des mesures d'allotissement et d'accès facilité aux marchés pour les PME. (ii)Développer des mécanismes de garantie ou d'appui financier. (iii)Accompagner les PME par des formations sur la commande publique. 4.S'assurer que le dialogue avec le secteur privé soit institutionnalisé (i)Créer un cadre de concertation régulier avec les opérateurs économiques. (ii)Intégrer des consultations du marché en amont des procédures importantes		
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
Organisation et dotation en personnel	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le MARAH est désigné comme organisme principal du projet, avec une Unité Nationale de Coordination du Projet (UNC) en cours de structuration. Cette UNC, articulée autour d'une équipe centrale et d'une équipe opérationnelle dédiée à l'opération ORIAM-SA, ne dispose pas encore d'un organigramme formel, ni de fiches de poste validées. Aucun personnel financier n'est encore affecté, et la mission n'a pas pu accéder à des documents détaillant les rôles, les responsabilités et les profils prévus. Le recours majoritaire à des fonctionnaires mis à disposition, dont l'expérience avec les bailleurs est variable, combiné à l'absence de mécanisme clair de remplacement en cas de faible performance, soulève des incertitudes quant à la capacité de l'équipe à satisfaire aux exigences fiduciaires du FIDA dès le démarrage. <i>Le recours à des fonctionnaires de l'Etat, qui travaille peut-être encore à temps partiel pour le gouvernement, soulève des questions de responsabilité et d'indépendance, mais aussi des incertitudes quant à la disponibilité et la capacité du personnel à répondre aux exigences fiduciaires du FIDA dès le départ.</i> Enfin, la rotation fréquente du personnel dans l'administration pourrait nuire à la continuité opérationnelle si des mécanismes de passation ne sont pas anticipés.		
Mesures d'atténuation : S'assurer que l'UNC dispose d'un mandat formel de gestion des ressources, d'une autonomie fonctionnelle suffisante pour l'exercice des tâches fiduciaires, et que ses relations avec les ministères de tutelle soient encadrées par des textes officiels (accords, manuel d'exécution, etc.). Finaliser et faire valider avant le premier décaissement l'organigramme et les fiches de poste détaillées, incluant les responsabilités, niveaux hiérarchiques et qualifications requises. Conditionner la mobilisation des ressources à la mise en place d'un document organisationnel validé par les autorités et conforme aux standards du FIDA. Recruter prioritairement du personnel expérimenté dans la gestion des projets financés par les bailleurs, notamment pour les fonctions clés (RAF, comptables), en complément des fonctionnaires affectés. Recruter de manière compétitive les fonctionnaires de l'Etat avec la non-objection du FIDA S'assurer de l'interruption temporaire du contrat des fonctionnaires avec le gouvernement pendant qu'ils sont employés dans le cadre du projet. Prévoir un plan de formation initiale et continue, y compris sur les procédures FIDA, et s'appuyer sur l'encadrement ou le tutorat des équipes expérimentées des projets FIDA en cours. Encadrer strictement toute mutualisation de postes par une répartition claire des charges et des responsabilités, accompagnée d'un mécanisme de suivi. Mettre en place un système de passation documenté pour assurer la continuité des fonctions en cas de mobilité du personnel.		
Processus budgétaire	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le mécanisme proposé pour l'élaboration du PTBA est participatif et conforme aux principes de bonne gouvernance, avec un double niveau de validation (technique puis politique). Toutefois, la structure organisationnelle étant encore en cours de mise en place, la capacité réelle de l'équipe à respecter les échéances et à produire un budget cohérent reste à démontrer. Ce constat est renforcé par les retards de transmission du PTBA pour observation et les faibles taux de mise en œuvre observés dans les projets en cours, malgré des dispositifs plus établis. Par ailleurs, bien que les pratiques actuelles offrent une base solide, leur application effective dans un nouveau contexte devra être consolidée.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation : Inscrire dans le manuel de l'opération un processus clair et formalisé d'élaboration du PTBA, incluant les responsabilités, les étapes de validation, un calendrier rigoureux et un canevas standardisé. S'aligner sur les bonnes pratiques en vigueur dans les projets FIDA au Burkina, en mobilisant, si nécessaire, un appui technique ponctuel. Le respect du délai de 60 jours avant l'année concernée doit être systématisé pour éviter les retards observés dans les projets existants.		
Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'UNC étant en cours de mise en place, son expérience dans la gestion des décaissements FIDA n'est pas encore avérée, notamment sur l'utilisation des Rapports Financiers Intermédiaires (RFI), méthode actuellement en vigueur. Même dans les projets actifs, cette méthode reste parfois mal maîtrisée. Par ailleurs, aucune procédure spécifique n'a encore été définie pour la gestion des contributions en nature des bénéficiaires, ni pour l'exécution par les structures spécialisées de l'État. Contrairement aux pratiques antérieures d'ouverture de comptes dans des banques commerciales offrant une meilleure flexibilité, la centralisation actuelle des fonds au Trésor public, bien que alignée sur les règles nationales, peut entraîner des retards de traitement et des contraintes opérationnelles, notamment dues au plafond journalier de paiement et à certaines indisponibilités temporaires. Le risque de change est jugé faible, bien que non documenté à ce stade. En outre, les contributions financières directes de l'État rencontrent des limites dans les projets en cours : bien que prévues au budget, elles sont souvent mises à disposition partiellement et tardivement, voire pas du tout certaines années.		
Mesures d'atténuation : Renforcer les capacités de l'équipe financière sur les procédures FIDA dès le démarrage, en s'appuyant sur les projets en cours. Intégrer une procédure spécifique de décaissement dans le manuel de gestion financière, incluant les circuits, délais et responsabilités. Prévoir une méthodologie de suivi et de valorisation des contributions en nature, ainsi que des modalités encadrées pour les structures étatiques partenaires. Privilégier l'ouverture du compte d'opérations dans une banque commerciale privée. Établir un protocole d'accord avec le Trésor pour garantir une mobilisation rapide et souple des fonds, en prévoyant des dérogations ou mécanismes adaptés pour les paiements urgents ou volumineux. Encadrer la contribution nationale dans le manuel avec un calendrier prévisionnel et privilégier les apports en nature (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériels etc.) et les exonérations (droits, impôts et les taxes).		
Contrôles internes	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'UNC étant en cours de structuration, aucun manuel de gestion financière ou d'exécution n'est encore disponible, ce qui limite la visibilité sur l'organisation des contrôles internes. L'absence d'une visibilité sur la séparation formelle des fonctions critiques (initiation, validation, exécution, rapprochement) et de description du cycle de la dépense constitue un risque de concentration des responsabilités et d'erreurs. Certains aspects sensibles (avances, indemnités, carburant, matériel roulant) ne sont pas encore encadrés. La mise en place d'un audit interne est jugée indispensable au vu des ambitions du dispositif proposé, mais nécessite une organisation claire et une indépendance fonctionnelle.		
Mesures d'atténuation : Élaborer un manuel de gestion financière aligné sur les standards FIDA avant le premier décaissement, formalisant les procédures, la séparation des tâches, les seuils et circuits d'approbation. Détailler les procédures de gestion des indemnités, avances, actifs sensibles et comptes d'attente. Intégrer un service d'audit interne avec une planification annuelle, une indépendance fonctionnelle et un mécanisme de suivi des recommandations. Prévoir un reporting direct au Comité de pilotage et une transmission systématique des rapports au FIDA.		
Comptabilité et rapports financiers	Moyen	Moyen
Risque(s) : Le projet appliquera la comptabilité d'exercice, conforme au SYCEBNL, utilisé dans tous les projets FIDA en cours. Toutefois, le personnel issu de l'administration publique pourrait ne pas être familier avec ce référentiel. Si les outils comptables sont fiables et maîtrisés, certaines pratiques restent perfectibles, notamment la conservation numérique des justificatifs, la production de rapports conformes au SYCEBNL, et l'analyse des écarts budgétaires. La séparation des		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
tâches dans les antennes, la disponibilité rapide du manuel, et la formalisation de certaines procédures doivent être renforcées.		
Mesures d'atténuation : Former le personnel dès l'installation du logiciel comptable, en tenant compte de l'évolution des exigences SYCEBNL et FIDA. Paramétrer le logiciel dès le démarrage pour une ventilation par composante, catégorie et source. Finaliser un manuel complet de gestion financière, couvrant toutes les fonctions et responsabilités, en s'alignant sur les bonnes pratiques des projets en cours. Renforcer la traçabilité (factures, paie, immobilisations), améliorer la sauvegarde des données, et assurer l'analyse régulière des écarts.		
Audit externe	Moyen	Moyen
Risque(s) : L'audit externe sera confié à un cabinet privé, sélectionné sur une base compétitive. Aucun problème majeur n'a été observé dans les projets FIDA récents, et les audits ont respecté les délais et normes internationales. Le principal enjeu réside dans le respect rigoureux des exigences du FIDA lors du recrutement de l'auditeur et dans le maintien de la qualité des rapports. Le projet sera audité indépendamment, sans lien avec l'auditeur de l'organisme principal, ce qui est conforme aux bonnes pratiques.		
Mesures d'atténuation : Respecter les procédures du FIDA sur l'audit : sélection transparente, TDR validés par le FIDA, audit selon les normes ISA. Intégrer les échéances dans le manuel financier et le contrat de l'auditeur. Renforcer le suivi des recommandations, maintenir le dialogue avec le FIDA et garantir l'indépendance de l'auditeur externe.		
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Conservation de la biodiversité	Moyen	Moyen
Risque(s) : Atteinte/dégradation des habitats protégés : les zones ciblées par le programme pourraient affecter des habitats sensibles (site d'accueil oiseaux migrateurs)		
Mesures d'atténuation : Aucune activité dans les zones protégées ; Élaboration de critères solides de sélection des sites ; Encourager l'utilisation des terres / sites en cours d'exploitation ; Éviter les défrichements et déforestation de nouveaux sites. ; Identification des éventuels sites des oiseaux migrateurs et autres écosystèmes sensibles et leur prise en compte dans lors des screening ES et dans les ingénieries sociales ; Plan de gestion des déchets solides des infrastructures soutenues ; Elaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des pestes et pesticides ; Sensibiliser les petits exploitants et les micro-entrepreneurs à la gestion durable des déchets ; Promouvoir l'agroécologie et les bio-intrants ; Formation à l'utilisation équilibrée des engrais organiques et inorganiques ; Promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les bonnes pratiques agricoles ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les mesures de sécurité sanitaire pour les parties prenantes ; Collaborer avec le personnel national de la santé et de la construction des infrastructures pour s'assurer que les lois nationales sont strictement respectées ; Suivis – inspections sanitaires ; Renforcer le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des PGESC des aménagements et infrastructures.		
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le risque que le projet augmente considérablement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens de subsistance, les écosystèmes, les actifs économiques ou les infrastructures de la population cible aux fluctuations et aléas climatiques.		
Mesures d'atténuation : Plan de gestion des déchets solides issus des infrastructures, magasins, unités de transformation ; Elaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des pestes et pesticides ; Sensibiliser les petits exploitants et les micro-entrepreneurs à la gestion durable des déchets ; Promouvoir l'agroécologie et les bio-intrants ; Formation à l'utilisation équilibrée des engrais organiques et inorganiques et analyses régulières du sol et des produits ; Promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les bonnes pratiques agricoles ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Recyclage et réutilisation des déchets générés pour faire du bio-compost, la fabrication de briquettes, la production de biogaz, etc. ; Promouvoir des habitats appropriés pour la production de la volaille et du porc ; Formation à l'utilisation équilibrée des engrais organiques et inorganiques ; Amélioration des traitements sanitaires des porcs/ volaille ; Plan de gestion de gestion des pestes et pesticides ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Suivis – inspections sanitaires ; Rigueur dans les contrôles et vérifications périodiques, les conduites d’audits y compris environnemental et social ; Promouvoir la technologie du biodigester et l’énergie solaire.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque(s) : ORIAM-SA entend aménager 3000 ha de périmètres irrigués. Les activités entrant dans ce cadre sont souvent effectuées à travers des prestations de services par des tiers. Il est également connu que les environs des cours d’eaux sont les endroits privilégiés hébergeant divers patrimoines archéologiques, culturels et religieux. Le projet, par les activités diverses d’aménagement, impliquer ou entraîner des fouilles, des démolitions, des mouvements de terre, des modifications de l’environnement dans une zone considérée comme ayant des valeurs spécifiques ou contenant des éléments considérés comme faisant partie du patrimoine culturel essentiel et/ou des modifications des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle chez les communautés locales.		
Mesures d’atténuation : ORIAM-SA veillera suffisamment en amont, à une bonne implication de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales, à travers l’élaboration et la mise en œuvre des outils tels : le plan d’engagement des parties prenantes et le mécanisme de redressement des différends, le Consentement préalable, libre et en connaissance de cause (CPLCC), l’instauration de la procédure de découverte fortuite, la réalisation d’un cadre de gestion environnementale et sociale assortie du plan de gestion afin de mieux encadrer et gérer les risques et leurs impacts. En outre, les prestataires, les agros entrepreneurs et autres intervenants doivent fournir dans les dossiers leurs expériences, approches et outils permettant d’identifier et gérer efficacement les risques sur le patrimoine culturel.		
Population autochtone	Faible	Faible
Risque(s) : Au Burkina Faso, le concept de peuple autochtone est officiellement assimilé à « des communautés locales dont les moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles ». Selon Kambire et al, le Burkina Faso reconnaît cependant la présence de groupes culturels classés comme autochtones dans des pays comme le Maroc et l’Algérie. Ceux-ci peuvent être divisés en quatre groupes principaux : - Le groupe Tamachek comprenant les Bellah et les Touareg ; - Le groupe Peul comprenant les Peuls Gaobes et les Peuls Rimaibes ; - Le groupe Songhaï comprenant les Songhaïs et les Mallebes. Deux de ces groupes culturels - les Tamashek et les Fulanis - sont régulièrement cités dans la littérature comme étant autochtones au Burkina Faso. Ces groupes sont traditionnellement nomades, même si depuis quelques années, ils commencent à se sédentariser. Plusieurs associations de peuples autochtones sont légalement constituées et fonctionnent librement dont : - L’association pour l’épanouissement des femmes nomades (Tin Hinane), enregistrée en 1997 au Burkina Faso, au Mali en 2003, au Niger en 2005 et au Canada en 2016 ; - L’association pour la protection des droits et la promotion des diversités culturelles des groupes minoritaires (ADCPM), reconnu depuis 2005. La zone d’intervention de l’opération enregistre des communautés locales. Les transhumants sont bien connus dans la zone d’intervention pour l’élevage bovin et leur mode de vie nomade à la recherche de meilleur pâturage. Le risque d’affecter les droits de ces populations autochtones sur les terres, territoires, les points d’eaux et autres ressources et/ou systèmes de subsistance qu’elles occupent et utilisent est jugé substantiel, corroboré par quelques antécédents de crises dans la gestion de l’espace et des ressources naturelles		
Mesures d’atténuation : S’appuyant sur les expériences et bonnes pratiques des projets antérieurs, ORIAM-SA mettra toute la diligence requise dans l’ingénierie sociale, l’engagement des parties prenantes, retour d’information et recours en cas de griefs, et le ciblage inclusif des bénéficiaires pour une implication efficace des communautés locales		
Santé et sécurité de la population locale	Moyen	Moyen
Risque(s) : Les risques physiques qui peuvent se présenter de différentes manières : i) soit sous forme biomécanique, en provoquant des problèmes musculosquelettiques ou des surmenages liés aux charges de travail intenses, aux tâches répétées, aux heures prolongées de travail ou à un matériel non sécurisé ; ii) soit physiquement par la survenue des traumatismes causés des vibrations, des bruits intenses, de la chaleur et de l’humidité, ainsi que des rayonnements		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
lumineux ; iii) soit de l'augmentation du trafic et d'autres formes de transport susceptibles de modifier les habitudes (vitesses excessives, baisses de vigilances) ; iv) enfin, soit des dégâts ou pertes dus à une défaillance d'éléments structurels des infrastructures construites (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructure) ; Les risques moraux peuvent survenir de l'afflux de la main-d'œuvre, de la pression sur les ressources locales (fonciers, eau, aliments) ou d'autres mœurs qui altèrent le dynamisme social ; par exemple, la violence sexiste, y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS), le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, par exemple des avances sexuelles non désirées ou des faveurs sexuelles, la contamination aux MST/SIDA et la dépravation des mœurs. Les risques sécuritaires (vols, vandalismes, braquages, incendies) peuvent également survenir en raison des antécédents ou cas résiduels d'actes de terrorisme dans le pays et compromettre les investissements de développement attendus de ORIAM-SA. Ce risque est sensible pour les infrastructures de production, de transformations agro-alimentaires d'usage public, les biens et les actifs privés. Les risques pour la santé des communautés peuvent découler de : i) la qualité des aliments (nutritionnels, organoleptiques, ...) transformés localement pour les consommateurs ; ii) l'utilisation et/ou l'élimination de matières dangereuses, dont les déchets et les rejets polluants (produits chimiques, y compris les engrais chimiques, les hydrocarbures, les peintures, les batteries, les déchets plastiques brûlés, etc.) ; iii) les maladies sexuellement transmissibles (par exemple, la chlamydia, la syphilis, le VIH/SIDA et la gonorrhée) qui peuvent se propager en raison de l'afflux de travailleurs des sous-projets ; iv) enfin, les risques de maladies d'origine hydrique ou d'autres maladies vectorielles.		
Mesures d'atténuation : Des séances de formation/ sensibilisation, l'ingénierie sociale autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, l'engagement des parties prenantes, retour d'information et recours en cas de griefs, le ciblage inclusif et progressif tenant compte des conditions sécuritaires des bénéficiaires seront observés avec diligence et une attention particulière.		
Emploi et conditions de travail	Moyen	Moyen
Risque(s): Ce faisant, les emplois à temps plein, à temps partiel, temporaires et saisonniers, comportent des risques substantiels liés aux pratiques discriminatoires dont l'inégalité entre les sexes et le manque d'équité (pour les travailleurs défavorisés et vulnérables, y compris les femmes, les enfants en âge de travailler, les migrants et les personnes handicapées), le déni de la liberté d'association et du droit de négociation collective, le recours au travail des enfants (dans le non-respect de la réglementation nationale), les conditions de travail dégradantes, dangereuses ou insalubres, ou des pratiques qui présentent des risques en matière de sécurité et de santé au travail pour les agriculteurs, les populations rurales en générale. Notamment, la conduite de certaines activités avec l'usage d'outils complexes, de substances toxiques, les travaux de construction et d'aménagement des sites de production, le transport des produits vers les centres de stockage, de transformation et la commercialisation des produits accentueront les risques de santé et sécurité au travail (SST). Les sources de dangers peuvent provenir de l'utilisation des machines et de l'exposition aux produits chimiques dangereux (toxiques ou allergènes, cancérigènes), aux températures extrêmes, aux animaux, reptiles ou insectes dangereux et aux postes de travail dans des espaces confinés et aux postures ergonomiques difficiles. Les risques psychosociaux peuvent inclure les VBG lors du ciblage des bénéficiaires ou en raison des changements de mœurs liés à l'augmentation des revenus, la propagation des maladies transmissibles, l'exclusion des vulnérables, tels que les personnes vivant avec handicap, les personnes déplacées internes.		
Mesures d'atténuation : Des séances de formation/ sensibilisation et une diligence dans l'ingénierie sociale autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, mais aussi l'engagement des parties prenantes, retour d'information et recours en cas de griefs, le ciblage inclusif des bénéficiaires et le capital d'expérience des projets antérieurs et en cours permettront de minimiser ces risques et impacts.		
Réinstallation physique et économique des populations	Faible	Faible
Risque(s) : L'impact de ORIAM-SA sur le déplacement physique et économique, qu'il soit temporaire ou permanent, total ou partiel des communautés, sera faible compte tenu de la nature des interventions qui ne les engendreront normalement pas ainsi que de l'approche basée sur le respect des droits de l'homme et des		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
libertés fondamentales, les principes d'inclusion, de non-discrimination, d'égalité des chances et de traitement équitable. Cependant, les biens communautaires (terroirs, sources d'eau, zones de pâturage) ou privés peuvent être impactés en raison de l'expansion des espaces agricoles dans le cadre de l'intensification des activités de production autour des points d'eau. Les agriculteurs dépourvus de droits réels pourraient perdre leurs actifs agricoles, avec potentiellement des conflits fonciers sporadiques.		
Mesures d'atténuation : Une attention particulière sera portée à la problématique des transhumants en quête de pâturage et sur la question des personnes déplacées ou retournées en quête d'intégration dans les communautés, donc des terres propices.		
Intermédiaires financiers et investissements directs	Moyen	Moyen
Risque(s) : Les risques auxquels l'ORIAM-SA devrait faire face se déclinent en : (i) Manque d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) (transparent, accessible au public) ; (ii) Capacités inadéquates pour la mise en œuvre du SGES ; (iii) Mesures insuffisantes pour déployer le SGES auprès des bénéficiaires. (iii) Manque de capacités pour établir un canal de communication stable avec les parties prenantes et les communautés locales (tel qu'un mécanisme de réponse aux doléances) ; (iv) Manque de capacités pour mettre en place des services de soutien auxiliaires, de renforcement des capacités ou encore de suivi capitalisation des actions.		
Mesures d'atténuation : Le capital d'expérience des projets antérieurs et encours sera renforcé par des séances de formation thématiques autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, la redevabilité, la communication avec les parties prenantes mais aussi le suivi évaluation capitalisation et partage des connaissances afin de minimiser ces risques et impacts.		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque(s) : ORIAM-SA ne sera pas émetteur net de gaz à effet de serre. Les risques à surveiller sont : - mauvaise gestion de l'eau des rizicultures de bas-fonds, - aménagement de nouveaux sites; - mauvaise gestion des déjections issus des élevages de porcs et de volaille, - mauvais stockage et ou utilisation des intrants chimiques agricoles		
Mesures d'atténuation : Les technologies et bonnes pratiques climato-intelligente seront promues en privilégiant les sources d'énergie renouvelable (solaire) et alternatives (biodigesteurs), par une évaluation rigoureuse préalable au choix des sites d'aménagement/ production ou de construction des infrastructures avec une priorité aux sites exploités ou en jachères, l'élaboration et la mise en œuvre de plan de gestion de chantier (PGESC)		
Changement climatique	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le Programme ORIAM-SA est classé dans la catégorie risque climatique substantielle. Les événements météorologiques extrêmes avec des conséquences disproportionnées selon qu'il s'agit (i) Des orages avec pour effets le déracinement des plantes, la destruction des infrastructures... ; (ii) Les inondations entraînant le lessivage des sols, l'asphyxie des racines, la propagation de maladies ; (iii) Le stress thermique avec pour effets l'altération des processus physiologiques des plantes, la réduction de la photosynthèse, la maturation précoce des fruits, l'augmentation de la transpiration, le dessèchement des plantes ; (iv) Le dérèglement du calendrier agricole pouvant affecter les cycles de croissance à cause du décalage des saisons, perturber des cycles de vie des insectes ravageurs, de de certaines maladies et ainsi créer des difficultés à adapter les pratiques agricoles. Les conséquences sur la sécurité alimentaire peuvent être multiples, à savoir : i) la baisse des rendements (diminution de la production agricole, hausse des prix des aliments) ; ii) l'insécurité alimentaire entraînant des difficultés à nourrir les populations, notamment les plus vulnérables ; iii) la malnutrition due à la modification de la composition nutritionnelle des aliments et aux carences en micronutriments ; iv) des déplacements des populations en quête de terres plus fertiles.		
Mesures d'atténuation : Une étude globale de la vulnérabilité aux changements climatiques basée sur les filières prioritaires et les réalités locales doit servir à poser les bases des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation des impacts négatifs.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Parties prenantes	Moyen	Moyen
<i>Participation, coordination et gestion des plaintes des parties prenantes</i>	Moyen	Moyen
<i>Risque(s)</i> : Un risque lié au projet est la faible participation des petits producteurs, des femmes et des jeunes dans les instances de planification et de décision et l'absence de voie de recours.		
<i>Mesures d'atténuation</i> : Les mesures de mitigation incluent la mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des bassins versants aménagés ; l'élaboration de partenariats avec les faïtières ; la mise en place et appui à l'animation des plateformes multi acteurs ; soutien au dialogue politique inclusif ; un plan d'engagement inclusif des parties prenantes, de retour d'information et de recours en cas de griefs dès le début du projet et périodiquement mis à jour.		